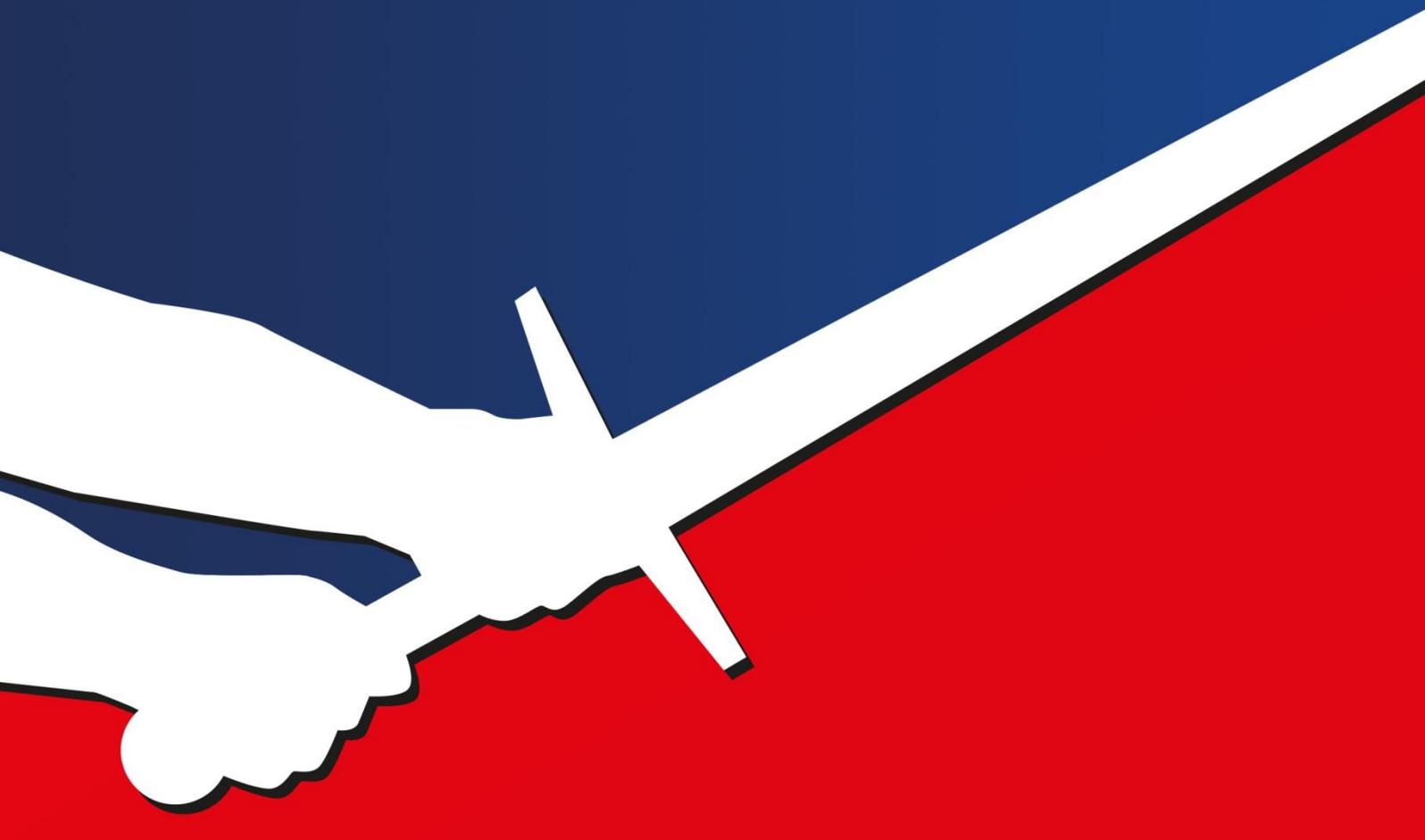


FFAMHE

Fédération Française des
Arts Martiaux Historiques Européens

Contenu diplôme Animateur Fédéral (N1) - 2021



Sommaire

I.	Avant-propos	2
II.	Primo Accédants	2
III.	Prérequis	2
IV.	Thématiques	2
V.	Facilité d'accès.....	3
VI.	Examen.....	3
VII.	Possibilités de formation à distance.....	3
VIII.	Contenu des modules	4
1.	Module Sécurité	4
2.	Module Activité physique niveau 1	4
3.	Module Culture des AMHE et sources.....	4
4.	Module Gestion du groupe	4

I. Avant-propos

Suite à la réunion de la Commission Pratique Physique et Formation pédagogique du 27.01.21 il a été exprimé le besoin de créer une formation pour les AMHEurs débutants.

La durée d'une ou deux journée(s) pour les formations est basée sur une idée de formation de courte durée, pour inciter les personnes à se former.

II. Primo Accédants

La FFAMHE accompagne les individus pour la création d'association et son affiliation. Elle forme ses membres à l'animation et à l'instruction. Ces derniers ont exprimé leur souhait d'accompagnement à l'instruction, dans une idée de compétence et de légitimité (aux yeux des pairs et des institutions).

La formation basique des Primo-Accédants (personnes débutantes dans les AMHE, création récente d'association...) souhaitant commencer leur formation diplômante doit être délivrée par la FFAMHE. C'est ce que cette formation propose. Elle est d'une journée. Elle contient les thématiques ci-dessous.

III. Prérequis

Avoir 18 ans révolus

Être à jour de sa cotisation pour l'année en cours.

IV. Thématiques

- Sécurité
- Culture AMHE

Ces deux thématiques constituent le tronc commun car essentiels à la pratique des AMHE en toute sécurité.

De plus, des Tuteurs (personnes ressources) seront attribués (ou choisis) pour accompagner les débuts du PA dans leur parcours d'instruction. Par des entretiens réguliers, les tuteurs répondent aux questions et conseillent les PA.

A l'issue de cette journée de formation, une attestation est fournie.

V. Facilité d'accès

Dans le cadre de la facilité d'accès au N1, les thématiques Activité physique et Gestion de groupe sont considérés comme déjà acquis par une personne justifiant de l'expérience d'un an d'animation de séances au sein de son club (anciennes attestations).

Ceux avec l'attestation¹ Instructeur : Activité physique + Gestion de groupe.

Ceux avec l'attestation² Instructeur Confirmé : présentation directe à l'examen.

Ainsi, il est possible de former à la fois des PA et des N1 sans expérience lors d'une même séance journalière.

VI. Examen

A l'issue de la deuxième journée de formation, un court examen devra être passé devant un jury. Il s'agit d'une séance raccourcie (environ 20min) pour mettre en pratique les choses apprises durant la formation. S'ensuit un entretien avec le jury (environ 20min).

VII. Possibilités de formation à distance

Certaines thématiques (Sécurité, Culture AMHE...) peuvent être dispensées à distance via vidéoconférence, les modalités dépendent du ou des formateur(s).

Examen à distance : les personnes disposant de l'ancienne attestation Instructeur Confirmé peuvent passer l'examen à distance, les modalités leurs seront communiquées directement.

¹Maintenant désuète

²idem

VIII. Contenu des modules

1. *Module Sécurité*

- Être capable d'encadrer et d'animer une séance en maîtrisant les paramètres de sécurité (équipement, contenu proposé, environnement...) ;
- Savoir gérer son environnement en toute sécurité ;
- Connaître les documents de recommandations de la fédération (coupe, PSC1 adapté aux AMHE...) ; – Connaître le matériel utilisé (armes, équipements, protections...) ;
- Savoir utiliser le matériel à bon escient (protections adaptées aux exercices...) ;
- Savoir gérer une trousse à pharmacie ;
- Connaître les règles d'hygiène.

Modalité de validation : participation à la formation

2. *Module Activité physique niveau 1*

- Savoir mettre en condition, échauffer globalement ou spécifiquement suivant un plan progressif
- Savoir retourner au calme avec un groupe
- Savoir gérer des étirements
- Connaître globalement les fonctionnements anatomiques, physiologiques et biomécaniques du corps humain.
- Modalité de validation : participation à la formation

3. *Module Culture des AMHE et sources*

- Connaître la définition et la charte des AMHE ;
- Connaître différents types de sources ;
- Initiation à l'analyse et l'interprétation.
- Modalité de validation : participation à la formation

4. *Module Gestion du groupe*

- Avoir une attitude pédagogique adaptée ;
- Savoir accueillir ;
- Savoir animer ;
- Savoir communiquer (au sein d'une association et à l'extérieur) ;
- Être capable de s'adapter à différents publics au sein de l'association (jeunes ou vieux, néophytes ou initiés, ...) et en dehors de l'association (médiation culturelle...) ;
- Savoir se placer par rapport au groupe ;
- Être capable de se faire entendre par l'intégralité du groupe ;
- Avoir des consignes claires et audibles ;
- S'assurer d'être vu, entendu et compris par l'ensemble du groupe ;
- Modalité de validation : participation à la formation